

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 25 juin 2024 à 18h30, en Salle du Foyer Rural

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Délibération validant le bail de mise à disposition d'une parcelle communale pour l'implantation d'un relais Orange
- 2- Délibération validant la vente d'une parcelle communale Route de Roquefraîche
- 3- Délibération validant la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne – Année 2024
- 4- Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2024
- 5- Délibération validant les tarifs des droits de place
- 6- Délibération validant les tarifs municipaux pour le Service Enfance-jeunesse - Restaurant scolaire et Centre de loisirs
- 7- Délibération validant le Règlement Intérieur du service du restaurant scolaire
- 8- Délibération validant le Règlement Intérieur du service du Centre de Loisirs
- 9- Délibération validant le Règlement intérieur du Cimetière
- 10- Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création de de postes d'accroissement saisonnier
- 11- Délibération validant le Protocole du temps de travail - 1607 heures
- 12- Tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2025

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, LION Christine, DOUX Laurent, CHARMASSON Florence, SEBBAH Didier, DERNIS Thierry

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, LE DU Daniel, PACHECO Gisèle, LARRIVE Gérard, BONNEVILLE Christine, FERNANDEZ Blaise, THEVES Marine, JUILLARD Lisa, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique, ESCOFFIER Jade, LAMBERT Gaëlle, FERRERI Lucienne, MONTENOIS Isabelle,

Ont donné procuration : PHELIPPON Charlotte à MONTENOIS Isabelle, MAURIN Mireille à BONNEVILLE Christine, ROBINAUD Alain à LE DU Daniel, PORTE Roger à ROUSSET André, MARIANI-RENOUX Séverine à THEVES Marine

Secrétaire de séance : VANNEYRE Serge

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 15/04/2024

Adopté à la majorité : 24 pour – 3 contre (Dominique Bouat – Jade Escoffier- Dominique Colombo)

Délibérations :

1. Délibération validant le bail de mise à disposition d'une parcelle communale pour l'implantation d'un relais Orange

Rapporteur : André ROUSSET

Afin de couvrir au mieux le territoire communal d'équipements de réseaux de communications électroniques, la société TOTEM France, spécialisée dans l'hébergement de ces équipements techniques, propose d'installer une station relais ORANGE sis Avenue des Messeguières, ayant pour référence cadastrale : Section C – Parcelle : 2471.

TOTEM France propose un bail portant sur une parcelle communale d'une surface de 35 m² environ.

Toutes les infrastructures et tous les équipements installés sur la zone technique ne seront pas la propriété de la commune. En conséquence, elle n'aura à assumer aucune charge, réparation et imposition afférente aux dits Équipements Techniques.

L'accès au site sera commun par les services de TOTEM France et ses prestataires, et les services de la commune.

Le loyer annuel lié à l'occupation de ce terrain a été fixé à 10 000€ (dix mille euros) nets.

Le présent bail est consenti pour une durée de 12 ans. Il sera renouvelé de plein droit par période de 6 ans et prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2024

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le bail proposé par la société TOTEM France.

Adopté à la majorité : 21 pour – 6 contre (Dominique Bouat – Jade Escoffier - Christine Bonneville – Mireille Maurin – Dominique Colombo- Gaelle Lambert)

Adopté à l'unanimité

2. Délibération validant la vente d'une parcelle communale Route de Roquefraîche

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Dans le cadre de division parcellaire effectuées sur des propriétés communales en 2014, parcelles situées Route de Roquefraîche, et suite à la délivrance de permis de construire sur deux parcelles, il convient de procéder à la régularisation de cette division du domaine privé communal.

Cette division parcellaire concerne deux bandes de terrains :

- Une bande de 60 m² (parcelle section B n° 2100)
- Une bande de 49 m² (parcelle section B n° 2101)

Conformément à l'avis du service des Domaines en date du 24 avril 2024, ces deux parcelles seront vendues au prix de :

- Parcelle section B n°2100 : 300€
- Parcelle section B n° 2101 : 245€

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir valider la vente des ces deux parcelles communales.

Adopté à l'unanimité

3. Délibération validant la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne – Année 2024

Rapporteur : André ROUSSET

La commune a mis en place en 2017 une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne afin de pouvoir supporter les décalages de trésorerie, décalages découlant notamment des délais existants entre les paiements de nos investissements et les dates effectives de versement des subventions d'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler notre ligne de trésorerie pour l'année 2024 auprès de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 500 000€
- Taux d'intérêt : Taux €ster + marge de 0.80

Adopté à la majorité : 26 pour – 1 abstention (Gaelle Lambert)

4. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2024

Rapporteur : André ROUSSET

Le dossier de demande de subvention porte sur les travaux de végétalisation de la cour de l'école et les travaux de rénovation du système de chauffage de l'école primaire.

Ce programme d'investissement a déjà bénéficié des dispositifs de financement suivants : subvention de l'Agence de l'Eau, contractualisation triennale des services du Département du Vaucluse et dispositif DETR- DSIL 2023

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de Concours 2024 pour le programme de travaux mentionné ci-dessus. Le montant du Fonds de concours s'élève à 105 566.00€

Adopté à l'unanimité

5. Délibération validant les tarifs des droits de place

Rapporteur : Laurent DOUX

Dans le cadre de la mise à jour des tarifs des services municipaux, il convient de réactualiser les tarifs des droits de place pour les attractions de la fête votive.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces nouveaux tarifs présentés en annexe de la note de synthèse. (Annexe n°1).

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Dominique Bouat – Jade Escoffier – Alain Robinaud- Daniel Le Du)

6. Délibération validant les tarifs municipaux pour le Service Enfance-jeunesse - Restaurant scolaire et Centre de loisirs

Rapporteur : André ROUSSET

Dans un souci d'harmonisation et de plus de justesse des tarifs municipaux du restaurant scolaire et du centre de loisirs, un travail a été effectué pour réviser ces tarifs. Ces tarifs seront basés sur 5 tranches de Quotient Familial.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les nouveaux tarifs municipaux du restaurant scolaire et du centre de loisirs, tarifs annexés à la présente délibération (Annexe n°2).

Ces tarifs seront applicables au 1er septembre 2024.

Adopté à la majorité : 24 pour – 3 abstentions (Jade Escoffier– Alain Robinaud- Daniel Le Du)

7. Délibération validant le Règlement Intérieur du service du restaurant scolaire

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2025/2026, et afin d'améliorer le fonctionnement de ce service, il est nécessaire d'approuver le nouveau règlement intérieur du Restaurant Scolaire (Annexe n°3).

Ce nouveau règlement intérieur apporte les modifications suivantes :

- Inscription des règles de fonctionnement de la pause méridienne

- Modification des modalités d'inscription au restaurant scolaire
- Précision sur les règles de fonctionnement applicable au PAI

Adopté à la majorité : 20 pour – 5 abstentions (Dominique Bouat – Jade Escoffier - Christine Bonneville – Mireille Maurin - Gaëlle Lambert) – 2 contre (Alain Robinaud- Daniel Le Du)

8. Délibération validant le Règlement Intérieur du service du Centre de Loisirs

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation du service du Centre de Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau Règlement Intérieur de ce service (**Annexe n°4**).

Ce nouveau règlement intérieur apporte les modifications suivantes :

- Ajustements de horaires et lieux d'accueil pour le périscolaire et l'extrascolaire
- Précisions sur les règles d'accueil des enfants
- Modification des modalités d'inscription et des règles de tarification

Adopté à l'unanimité

9. Délibération validant le Règlement intérieur du Cimetière

Rapporteur : Didier SEBBAH

Considérant que les évolutions de la législation funéraire, ainsi que les nouveaux aménagements du cimetière, rendent nécessaires une nouvelle rédaction du règlement intérieur du cimetière de Lauris.

Il est proposé au conseil municipal d'abroger le règlement intérieur du cimetière du 19.01.2009, et d'approuver le nouveau, joint à la présente synthèse (**Annexe 5**).

Adopté à la majorité : 25 pour – 1 contre (Jade Escoffier) – 1 abstention (Gaëlle Lambert)

10. Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création de de postes d'accroissement saisonnier

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services, et afin de répondre à un accroissement saisonnier d'activité, et en cas de besoin, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

- Animation :
 - **Création d'1 poste d'adjoint d'animation** dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984) - Poste à temps complet à compter du 1er juillet 2024.
- Services techniques/Entretien des bâtiments :
 - **Création de 3 postes d'adjoint technique** dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984) - Poste à temps complet à compter du 1er juillet 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel municipal. (**Annexe 5**).

Adopté à la majorité : 24 pour – 1 contre (Jade Escoffier) – 2 abstentions (Dominique Bouat - Gaëlle Lambert)

11. Délibération validant le Protocole du temps de travail - 1607 heures

Rapporteur : André ROUSSET

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

Les modalités d'aménagement du temps de travail en vigueur dans les services de la commune de Lauris depuis le 1^{er} janvier 2002 doivent être adaptées à l'évolution de l'organisation des services et à la réglementation sur le temps de travail.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en date du 4 juin 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le protocole du temps de travail joint à la synthèse (**Annexe 6**).

Adopté à l'unanimité

12. Tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2025

Rapporteur : André ROUSSET

Questions diverses :

- M Didier Sebbah informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique est programmée le 3 juillet 2024 à 18h30 au Foyer Rural afin de présenter le projet d'abattoir mobile.
- M André Rousset précise aux membres du Conseil Municipal que l'inauguration de la nouvelle digue construite par le SMAVD sera inaugurée en septembre prochain
- M Laurent Doux informe le Conseil Municipal que l'appel à candidature aux associations est en cours pour l'organisation du marché de la Saint Roch le lundi 5 août. Le tirage au sort sera effectué en public le 26 juillet.
- M Laurent Doux remercie l'ensemble des participants à la manifestation organisée par le Conseil Municipal des Jeunes « Lauris à un incroyable talent », organisée le 23 juin .
- Mme Christine Lion souhaite remercier le groupe de travail qui s'est réuni pour l'évolution des tarifs des services municipaux, et souhaite remercier l'équipe de techniciens. Ce travail sur les tarifs avec la mise en place des quotients familiaux était indispensable afin d'adapter le coût du service. Mme Lion rappelle que la commune produit plus de 43 000 repas par an, avec un coût de repas chargé entre 10 et 12€, pour une facturation à 3€ jusqu' présent.
- M Didier Sebbah informe le Conseil Municipal qu'un protocole pour l'organisation des manifestations est en cours de finalisation et sera mis en place à la rentrée de septembre, afin de mettre en adéquation les demandes des organisateurs avec les moyens humains et matériels de la commune.
- Mme Francine Vignales précise que le voyage des seniors organisé par le CCAS aura lieu du 30 septembre au 7 octobre.

- Mme Dominique Colombo souhaite soulever le problème de l'accessibilité de La Poste aux personnes à mobilité réduite. M le Maire l'informe que les travaux ont été chiffré dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité, dossier réalisé en 2015. Les données seront transmises.
- Mme Dominique Colombo souhaiterait un entretien plus régulier du cimetière. M le Maire l'informe que les travaux d'entretien du nouveau cimetière sont terminés, les travaux sur l'ancien sont en cours.

- Mme Jade Escoffier demande le soutien de la commune sur son projet pour le site de Roquefrâche. M le Maire l'informe que la commune travaille avec les services de l'Etat dans le cadre d'un comité de pilotage et ne soutient pas de projet
- Mme Jade Escoffier demande la vérification des informations diffusées sur Panneau Pocket, afin d'éviter la diffusion d'informations erronées
- Mme Jade Escoffier souhaite que l'arrêté préfectoral sur les nuisances sonores soit affiché Place de l'Eglise. M le Maire l'informe que cet arrêté a été affiché.

La réunion du conseil municipal est levée à 19h30

Secrétaire de séance : M Serge VANNEYRE

M le Maire : M André ROUSSET

